immoénergie

Dossier préparé par Christine Esseiva

Le bâtiment représente près de la moitié de la consommation énergétique du pays, ce qui est préoccupant quand on sait que l'approvisionnement en énergie sera l'un des enjeux majeurs de ces prochaines décennies. Rien d'étonnant alors à ce que ce thème intéresse tout particulièrement les pouvoirs publics. Le parc bâti représente un potentiel immense d'économie d'énergie, mais aussi de réduction de gaz à effet de serre. Face à l'ampleur du défi, c'est un plan d'actions ambitieux qui est mis en place: révision des lois cantonales sur l'énergie, mobilisation de tous les acteurs du bâtiment, introduction de certificats énergétiques, information renforcée auprès des propriétaires, incitations financières pour la construction durable et la rénovation, l'isolation, l'installation d'équipements moins polluants ou l'utilisation des énergies renouvelables. Le journal IMMORAMA est allé à la rencontre des principaux acteurs de cette campagne pour l'efficacité énergétique. Répondent à nos questions: Jacqueline de Quattro et Pierre Maudet, conseillers d'Etat en charge des Départements de l'environnement dans le canton de Vaud et de Genève, ainsi que leurs directeurs de l'énergie respectifs, à savoir Cornelis Neet et Olivier Epelly.

– Quels sont les grands axes du projet de révision de la Loi vaudoise sur l'énergie?

– L'assainissement des bâtiments constitue le principal champ de compétence des cantons. Notre projet de loi porte donc sur ce secteur qui, rappelons-le, engloutit environ 45% de la consommation énergétique totale du pays. Le texte révisé renforce l'efficacité énergétique. Il prévoit, notamment, que les nouvelles constructions couvrent au moins 30% de leurs besoins en eau chaude sanitaire et 20% de leurs besoins en électricité par des énergies renouvelables, principalement le solaire thermique et le solaire photovoltaïque. L'introduction d'un certificat énergétique, pour les nouvelles constructions, est aussi à l'ordre du jour, tout comme le remplacement des chauffages électriques d'ici 2030, assortis de mesures. Par ailleurs, le projet introduit également la notion de planification énergétique territoriale. Cette mesure devrait nous permettre de mieux prendre en compte la question de l'énergie dans l'aménagement du territoire et, aussi, de mieux valoriser les gisements d'énergies renouvelables du canton.

– Des subventions sont-elles prévues?

– Il existe déjà un programme cantonal courant de subventions énergétiques, qui porte notamment sur de nombreux domaines du bâtiment. Mais le Conseil d'Etat vaudois a lancé en plus, en janvier 2012, un vaste plan d'investissement, doté de 100 millions de francs, en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Ce programme comporte, entre autres, une enveloppe de 30 millions destinée à encourager les travaux d'isolation et le remplacement des chauffages électriques. La production de courant photovoltaïque est aussi favorisée. Nous estimons que 600 projets vaudois, actuellement sur liste d'attente auprès de Swissgrid, pourraient ainsi être soutenus. Un soutien à la force hydraulique ou la participation à des audits énergétiques pour les grands consommateurs sont aussi prévus dans ce cadre. Par ailleurs, le projet de loi précise que des subventions peuvent être attribuées pour les activités qui répondent à notre politique énergétique.

– Quels sont vos objectifs en termes d'économie d'énergie?

– Les objectifs existent déjà. Ils ont été indirectement formulés par le Conseil fédéral lorsqu'il a décidé de sortir du nucléaire. Il faudra en effet trouver les moyens de compenser 40% de notre consommation d'électricité d'ici peu. Difficile de faire plus clair en matière d'objectifs! A nous de trouver les moyens d'y arriver. Mais je compte sur l'intelligence des usagers, qui adopteront les pratiques les plus rationnelles. Le domaine du bâtiment, qui constitue le gisement d'économie le plus important, en est un exemple parfait. Une bonne connaissance des installations et une exploitation judicieuse peuvent déjà permettre des économies de l'ordre de 25% dans un immeuble. Les professionnels du bâtiment et de la construction, les hautes écoles, les propriétaires immobiliers et même les locataires ont un rôle essentiel à jouer. Les acteurs sont donc nombreux, et il existe un véritable marché pour les entreprises romandes. Notre rôle, dès lors, n'est pas d'établir des objectifs supplémentaires à ceux définis par la Confédération, mais de fournir les bons outils, ce que nous faisons par le biais de ce projet de loi.

– Quelle autre alternative avez-vous en cas de refus du projet de révision de la loi au Grand Conseil? »

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat en charge du Département de l'environnement (VD)

Etat des lieux – Vaud

La loi actuelle sur l'énergie dans le canton de Vaud date de 2006. Les premiers travaux préparatoires en vue d'une révision remontent à 2009 et font suite à une initiative cantonale, antérieure à la Stratégie 2050 de la Confédération, ainsi qu'à l'accident nucléaire de Fukushima (2011). La phase de consultation s'est étendue de juin à septembre 2011. 63 prises de position sont parvenues au Service de l'environnement et de l'énergie, qui s'est, depuis, fondu dans la Direction générale de l'environnement. Le projet de révision devrait être présenté ce printemps au Grand Conseil vaudois.

«Il paraissait impératif pour le Gouvernement vaudois que la thématique de l'énergie bénéficie d'une attention soutenue et que sa dimension stratégique soit renforcée.»

«Une enveloppe de trente millions destinée à encourager les travaux d'isolation et le remplacement des chauffages électriques.»

– Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de révision de loi. Le texte va d'abord passer en Commission avant d'être discuté au plénum. Les députés vont y apporter des amendements. C'est le jeu démocratique. Mais je n'imagine pas le Grand Conseil refuser l'entrée en matière. Cette révision est nécessaire et attendue. La loi actuelle ne date que de 2006, mais le contexte a fortement évolué depuis son introduction. J'en veux pour preuve le nombre d'interventions parlementaires déposées, plus de trente! Cette réforme est indispensable si le canton veut se doter des outils pour sortir du nucléaire.

– Si la révision de la loi est approuvée, allez-vous, comme c'est le cas depuis le début de l'année à Genève, donner une impulsion nouvelle au service de l'énergie?

– Nous n'avons pas attendu la révision de la loi pour agir en la matière. Le Conseil d'Etat avait déjà décidé auparavant de réorganiser les services cantonaux liés à l'environnement et à l'énergie. C'est ainsi qu'une direction générale de l'environnement a été créée. Elle se compose de trois directions, dont l'une est consacrée uniquement à l'énergie. Au vu de l'importance que ce domaine a pris au fil des années, et qu'il va continuer à prendre à l'avenir, il paraissait impératif pour le Gouvernement que cette thématique bénéficie d'une attention soutenue et que sa dimension stratégique soit renforcée. La nouvelle entité permettra de nouvelles synergies et une meilleure coordination de l'ensemble des dossiers liés à l'énergie. Nous allons également améliorer les services aux citoyens, notamment par l'administration en ligne.

– Seriez-vous disposée à encourager éventuellement la démolition-reconstruction d'immeubles passoires des années cinquante à septante, dont la rénovation énergétique s'avèrerait impossible ou d'un coût manifestement disproportionné?

– Non, pas du tout. Nous ne pouvons pas nous substituer aux propriétaires, et c'est à eux seuls que peut revenir une telle décision. Notre rôle est de donner des impulsions, d'accompagner les citoyens dans leurs efforts pour diminuer leur consommation énergétique. Comme je l'ai déjà évoqué, le Canton de Vaud fournit une large palette de subventions dans le domaine du bâtiment, dont nous avons constaté le succès et l'efficacité. Je suis persuadée qu'il est plus aisé d'y faire recours que de passer par la voie de la démolition-reconstruction, surtout pour des immeubles d'habitations. ■ »

Publicité

– Quelle est votre vision de la politique énergétique pour Genève? Quelle impulsion voulez-vous lui donner?

– L'énergie a été une affaire privée tant que les énergies fossiles et fissiles étaient bon marché, et qu'on ne percevait pas leurs limites ni les risques associés. Avec la prise de conscience des enjeux économiques et environnementaux à l'échelle planétaire, les questions d'énergie ont pris place progressivement dans le champ politique. A Genève, dans la foulée de la catastrophe de Tchernobyl en 1986, l'initiative «l'énergie, notre affaire» a abouti, et le Grand Conseil a voté la Loi sur l'énergie. Suite à la catastrophe de Fukushima en 2011, le Conseil fédéral a proposé en septembre 2012 un paquet de mesures pour prendre un tournant énergétique majeur. Cette «stratégie 2050» vise la sortie du nucléaire par une action forte de réduction de notre consommation et de développement des énergies renouvelables. Les cantons joueront un rôle essentiel pour sa mise en œuvre. Sur ma proposition, le Conseil d'Etat a placé l'énergie au rang d'une politique publique à part entière. Il me revient, en tant que magistrat chargé de cette politique publique transversale, à la croisée de l'urbanisme, l'environnement, la mobilité et l'économie, de donner les impulsions nécessaires pour relever les défis du tournant énergétique.

– Depuis le début de l'année, l'énergie est directement rattachée au Conseil d'Etat. Quels sont vos objectifs et quels moyens allez-vous lui donner?

– Avant ma prise de fonction, le Service de l'énergie était rattaché à l'Office de l'environnement. Depuis le 1er janvier 2013, c'est un office cantonal dont le directeur général me rend directement compte, à un échelon stratégique. Neuf mois après ma prise de fonction, ma priorité est de proposer au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil une nouvelle conception de l'énergie indiquant des objectifs clairs et engageants. Je ferai connaître ce printemps la stratégie que j'entends mettre en œuvre. Fort de l'adoption de la nouvelle conception générale de l'énergie par le Grand Conseil, j'entends réunir les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique énergétique.

– Selon les modifications apportées à la LDTR (Loi sur les démolitions, transformations et rénovations des immeubles d'habitation) par la Loi sur l'énergie, le financement des rénovations énergétiques est réparti entre les propriétaires, les locataires et l'Etat. Toutefois, la capacité de report sur les loyers, les subventions et les réductions fiscales ne sont pas toujours suffisantes pour inciter à investir dans des rénovations lourdes. Comment accélérer la rénovation du parc bâti?

– Il n'est plus vrai à Genève qu'un propriétaire n'a pas intérêt à rénover car ce ne serait que ses locataires qui en profiteraient en payant moins de charges. En effet, la révision de la Loi sur l'énergie a été accompagnée d'une modification de la LDTR pour soutenir financièrement les rénovations énergétiques lourdes. Ainsi, d'une part les coûts des travaux d'amélioration énergétique peuvent être partiellement reportés sur les locataires par une hausse limitée du loyer quand bien même le loyer avant travaux de ces locataires atteint ou dépasse le plafond fixé par le Conseil d'Etat. D'autre part, si cette hausse du rendement locatif ne suffit pas pour amortir les travaux d'amélioration énergétique, alors le propriétaire peut demander une subvention au canton via le bonus conjoncturel à l'énergie, jusqu'à l'amortissement complet de son investissement selon les taux admis. Par ailleurs, des subventions fédérales et cantonales complètent ce dispositif de soutien à la rénovation. Ce dispositif en vigueur depuis août 2010 n'a pas encore remporté le succès escompté, alors qu'il constitue une réelle opportunité pour un propriétaire de rénover ses bâtiments locatifs. On peut certes augmenter les subventions, pour autant que le Grand Conseil en soit d'accord, mais il convient tout autant d'augmenter la communication et de façon plus générale d'établir une relation de confiance entre l'Etat, qui a mis en place un système combinant un contrôle des loyers et des incitations à la rénovation énergétique, et les propriétaires, ces derniers étant parfois réticents à livrer leurs états locatifs.

Reste que les investissements à engager sont importants. C'est la raison pour laquelle le 1er paquet fédéral de mesures, dont la mise en œuvre est prévue en 2015, prévoit un doublement, voire un triplement de la taxe sur le CO_2 pour subventionner la rénovation, et que le 2e paquet fédéral de la stratégie 2050, dont la mise en œuvre est prévue pour 2020, prévoit une réforme fiscale écologique. Ces nouvelles conditions-cadres devraient »

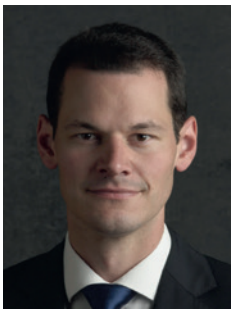

Pierre Maudet
Conseiller d'Etat en charge du Département de l'environnement (GE)

«J'ai rehaussé l'importance stratégique attribuée à l'énergie, en créant récemment un Office cantonal dont le Directeur Genéral me rend compte directement.»

Etat des lieux - Genève

La révision de la loi sur l'énergie a été adoptée par le peuple Genevois le 7 mars 2010 et est entrée en vigueur le 5 août de la même année.

« Genève est la ville qui produit le plus d'électricité par habitant. »

permettre, en bonne intelligence avec les conditions-cadres genevoises, d'augmenter significativement le taux de rénovation. Le canton a déjà choisi par le passé d'investir massivement dans une politique publique, par exemple les transports publics, avec une vision de long terme quant au retour sur investissement. La politique énergétique doit être conduite avec une vision de long terme également, et je suis convaincu qu'elle sera payante pour tous!

– Ne devrait-on pas aborder franchement la question apparemment taboue de la démolition de certaines passoires thermiques des années cinquante ou soixante pour reconstruire des bâtiments aux normes environnementales actuelles? La LDTR ne mérite-t-elle pas un assouplissement ciblé? Même les caisses de pension étatiques se plaignent en catimini de devoir conserver des immeubles mal construits et impossibles à rénover?

– La Loi sur l'énergie prescrit des cibles énergétiques à atteindre, dans le neuf et pour la rénovation, mais laisse aux propriétaires immobiliers le choix des mesures à mettre en œuvre pour atteindre lesdites cibles. Démolir ou rénover est donc une décision du ressort des propriétaires. Du point de vue énergétique, cela peut être une bonne décision comme une mauvaise selon que le nouveau projet mobilise beaucoup d'énergie ou non pour sa construction. Dans une vision de long terme d'une société à 2000 W, les experts estiment qu'en moyenne l'ensemble du parc bâti devra présenter une performance équivalente aux bâtiments conformes au standard Minergie-P. Cette moyenne reflètera probablement une réalité assez contrastée avec des bâtiments encore plus performants d'un côté et des bâtiments moins performants de l'autre, certains bâtiments étant appelés à être conservés pour leur intérêt patrimonial. Pour ce qui est des questions relatives à la LDTR, il revient au département de l'urbanisme de définir ces orientations.

– Genève se veut exemplaire en matière d'énergie renouvelable, citons notamment l'installation de photovoltaïque de Palexpo qui est la plus grosse installation de Suisse. Genève est aussi, si on additionne toutes les installations photovoltaïques, la ville qui produit le plus d'électricité par habitant. Quels moyens se donne le canton pour valoriser le potentiel d'énergie renouvelable à Genève?

– Le jour où Genève couvrira une part significative de ses besoins en énergie grâce aux énergies renouvelables locales arrivera sûrement mais assurément pas dans les 30 ans, au vu des investissements à consentir et des solutions techniques à développer. Dans l'intervalle, les énergies fossiles joueront encore un rôle important et il faut aussi veiller à utiliser cette ressource plus efficacement en développant la cogénération et les réseaux de chaleur. Pour autant, il faut commencer dès maintenant cette transition énergétique. La meilleure des énergies étant celle que l'on ne consomme pas, la première des priorités est de réduire notre consommation, notamment dans le domaine des bâtiments par la rénovation énergétique. La seconde priorité est de valoriser dès à présent les énergies renouvelables qui sont d'ores et déjà accessibles techniquement et financièrement. C'est la raison pour laquelle le Grand Conseil a considéré comme une obligation évidente d'imposer la pose de panneaux solaires thermiques sur les toits neufs ou rénovés des bâtiments consommant de l'eau chaude sanitaire en quantité, typiquement les logements, les hôtels, etc.

Le recours aux énergies renouvelables dans des petites à moyennes installations se développe ainsi dans notre canton grâce à la combinaison de mesures d'information, de soutien financier (subventions) et par l'application de la loi sur l'énergie en matière de construction et de rénovation. Certains gisements d'énergies locales ne sont cependant accessibles qu'au travers d'infrastructures d'importance cantonale, qu'il s'agisse de la ressource hydroélectrique sur le Rhône ou des rejets de chaleur de l'usine des Cheneviers. Pour valoriser ces énergies, le canton joue un rôle clef en établissant une planification énergétique territoriale coordonnée avec l'aménagement du territoire et en fixant des conditions adéquates (concessions, subventions, etc.), en coordination cas échéant avec la Confédération. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a décidé en octobre dernier de lancer un nouveau programme de prospection et d'exploration du sous-sol genevois à grande profondeur, baptisé GEothermie 2020, pour identifier les potentiels de chaleur à même de couvrir une part significative des besoins du canton. Il s'agit là d'un programme qui pourrait avoir une incidence majeure sur notre approvisionnement énergétique si l'excellent potentiel d'hydrothermalisme que recèle notre sous-sol se confirme. ■ >>

Formation

Créé par l'Université de Genève, soutenu par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Office cantonal genevois de l'énergie et les SIG, le ***CAS en Management de l'énergie*** *propose des outils interdisciplinaires pour gérer l'énergie de façon optimale, au moyen d'enseignements théoriques, de cas pratiques, d'ateliers et de visites d'entreprise. Cette formation en cours d'emploi s'adresse aux gestionnaires des entreprises et des institutions publiques comme privées. Les enseignements des six modules (de janvier à juin, 170 heures d'enseignement) sont assurés par des professeurs des hautes écoles et des spécialistes du domaine.*

Institut des sciences de l'environnement
Tél. 022 379 06 50 de 9h à 12h
cas-energie@unige.ch
http://www.unige.ch/formcont/managementenergie.html

© Pedro Neto

Olivier Epelly
Directeur général de l'Office de l'énergie, OCEN (GE)

«Rénover, c'est un raisonnement économique qui a du sens.»

– Le secteur du bâtiment est un grand consommateur d'énergie. Il représente près de la moitié de la facture énergétique du pays. Comment faire pour réduire sa consommation?

– La performance énergétique du parc bâti est en effet un enjeu de première importance. A défaut de démolir pour reconstruire (ce qui peut être une solution plus économique dans certains cas), il faut agir sur tous les leviers de la consommation: le bâti, la technique, l'optimisation de l'exploitation et les comportements. Techniquement, on peut réduire la consommation des immeubles bâtis d'au moins 30% par des mesures assez simples à mettre en œuvre telles que le remplacement des fenêtres, l'isolation de la toiture, le remplacement des installations de chauffage par des installations plus performantes, ou encore l'installation de vannes thermostatiques pour régler la température de chaque pièce et mieux exploiter les gains solaires passifs. L'économie est plus importante encore avec des rénovations lourdes incluant l'isolation des façades, l'installation de dispositifs de récupération de chaleur contenue dans l'air extrait ou les eaux usées. On peut aussi réduire la facture énergétique presque sans investissement en exerçant un réglage plus pointu des installations de chauffage et ventilation pour assurer le confort sans surchauffer ni surventiler, et en réduisant les températures la nuit.

– Pouvez-vous nous donner un exemple de mesure concrète prise par l'Office?

– Dans cette optique, l'Office de l'énergie a pris l'initiative de subventionner des contrats à la performance, en partenariat avec l'Union suisse des professionnels de l'immobilier à Genève (USPI Genève) et l'Association des entreprises genevoises de chauffage et de ventilation (AGCV suissetec). Ce type de contrats complète le contrat traditionnel de surveillance, d'entretien et de maintenance confié à un chauffagiste. Concrètement, le chauffagiste qui augmente la performance de son installation, et de ce fait réduit la consommation par rapport à une consommation de référence, reçoit une prime calculée en fonction du pourcentage de gain atteint. Ce système a été mis en place progressivement depuis quatre ans, et près de 500 contrats ont été passés à Genève à ce jour, ce qui concerne environ 40000 habitants. Les 250 premiers contrats ont permis de réduire la consommation moyenne d'énergie de 9% au bout de 2 ans. On s'attend à des résultats similaires pour les 250 autres contrats signés par la suite. L'objectif du contrat est de réduire la consommation, mais sans préjudice pour le confort. Si un habitant se plaint d'avoir trop froid, le contrat prévoit que le chauffagiste enregistre la température pour objectiver la situation d'inconfort ressentie et évalue si des mesures peuvent être prises au niveau du logement concerné. Plutôt que d'augmenter la courbe de chauffe au niveau de la chaufferie et de surchauffer ainsi tout un immeuble, il est plus rationnel d'équiper un logement exposé à la bise et mal orienté avec un radiateur supplémentaire! Enfin, nous pouvons tous améliorer nos comportements: ne pas laisser les fenêtres ouvertes toute la nuit par temps froid, chauffer à 20°C et pas à 25°C, etc. C'est vrai qu'on a vécu longtemps dans l'idée d'une ressource énergétique illimitée, bon marché et sans impact sur l'environnement. Ce temps est révolu, et il faut non seulement gérer le confort, mais aussi gérer l'énergie. Les campagnes d'information grand public que l'OCEN finance, à l'école primaire notamment, sont essentielles pour progressivement changer nos habitudes.

– Qu'est-ce que la nouvelle Loi sur l'énergie a changé pour l'Office de l'énergie?

– La Loi sur l'énergie nous donnait des compétences essentiellement sur les projets de construction et rénovation. Dorénavant, la Loi sur l'énergie concerne tous les acteurs de la société. D'une part, tous les propriétaires immobiliers sont appelés à suivre la consommation énergétique de leurs bâtiments, même s'ils ne projettent pas de rénover dans l'immédiat; et certains d'entre eux, ceux qui possèdent des passoires énergétiques, devront entreprendre des mesures d'amélioration énergétique. D'autre part, les milieux économiques, qui exploitent des sites qui sont des «grands consommateurs» d'énergie, selon l'expression consacrée par la loi, doivent s'engager dans des programmes d'efficacité énergétique. Enfin, l'énergie commence à prendre la place qu'elle doit prendre dans notre territoire, si on veut relever le défi de la société à 2000W sans nucléaire, sous forme de réseaux thermiques et de centrales énergétiques efficaces alimentées en énergies locales, grâce à la coordination renforcée de la politique énergétique avec l'aménagement du territoire. Alors oui, la nouvelle Loi sur l'énergie a changé bien des choses! ■

»

En savoir plus

Office cantonal de l'énergie (OCEN)
Rue du Puits-Saint-Pierre 4
Case postale 3920
1211 Genève 3
Tél. 022 327 93 60
Fax 022 327 93 61
http://www.geneve.ch/scane/
scane@etat.ge.ch

Cornelis Neet
Directeur de la Direction générale de l'environnement (VD)

«L'efficacité énergétique devient un véritable argument de vente.»

– En cas d'approbation de la nouvelle Loi sur l'énergie, quelles mesures d'accompagnement allez-vous mettre à la disposition des propriétaires?

– Il faut différencier deux niveaux de mesures d'accompagnement. Il y a tout d'abord l'aspect financier, qui n'est pas directement lié à la loi. Le canton met déjà à disposition des propriétaires son programme courant de subventions. Celui-ci porte, entre autres, sur les rénovations au standard Minergie, les constructions ou les rénovations au standard Minergie P, ou la pose de capteurs solaires thermiques. A ces subsides vient ensuite se greffer le programme «100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique» lancé en janvier 2012, dont plusieurs projets portent sur le domaine du bâtiment. Avec une enveloppe de 30 millions de francs, nous encourageons les propriétaires à mener des travaux d'isolation supérieurs aux normes fédérales, ou à remplacer leur chauffage électrique. Dans ce dernier cas, les aides peuvent atteindre 20% des montants engagés. Il y a ensuite l'aspect législatif. Le projet de loi envisage, par exemple, l'obligation de remplacer les chauffages électriques. Mais le texte, en plus du délai fixé à 2030, prévoit de nombreuses dérogations. Si ce projet est accepté, nous accompagnerons donc les propriétaires concernés et leur proposerons des alternatives au remplacement de leur chauffage électrique, comme des travaux d'isolation conséquents ou le recours aux énergies renouvelables pour compenser leur consommation.

– L'obtention d'un label, d'un certificat est-il suffisant pour réduire la facture énergétique?

– Les labels, à l'image de Minergie, garantissent effectivement une réduction considérable de la consommation, et l'utilisateur verra sa facture énergétique baisser. Le certificat, quant à lui, intervient à un autre niveau, à savoir l'incitation, puisqu'il s'agit du diagnostic d'un bâtiment, réalisé à un moment donné. Il pousse le propriétaire à assainir énergétiquement son bien immobilier. Libre à lui de donner suite aux conseils formulés. Mais d'une manière générale, avec l'introduction du certificat, l'efficacité énergétique devient un véritable argument de vente. Il constitue donc aussi un bon outil d'évaluation des progrès en matière d'efficacité énergétique à l'échelle du canton. Mais la véritable réponse passe avant tout par la mise en place d'une politique énergétique cohérente et globale.

– Comment réduire la part des énergies fossiles pour augmenter celle des énergies renouvelables dans le bâtiment?

– Les questions environnementales n'échappent pas aux règles de l'économie: si les cours du pétrole augmentent durablement, il est certain que de nombreux propriétaires y réfléchiront à deux fois au moment de construire ou de remplacer leur chaudière. Mais la régulation par le marché prend du temps, et les pouvoirs publics ont les moyens d'accélérer la tendance. C'est ce que nous faisons avec notre projet de loi. L'un des articles prescrit, par exemple, que les besoins en eau chaude sanitaire et en électricité des nouvelles constructions soient en partie couverts par des énergies renouvelables.

– Quel est le potentiel d'énergies renouvelables dans le canton de Vaud?

– Il est difficile de donner des chiffres précis en termes de potentiels tant ils dépendent de nombreux facteurs, notamment le temps de réalisation des projets. Mais nous nous sommes fixés comme objectif que 17% des besoins en énergie du canton de Vaud soient couverts par du renouvelable en 2020. Un chiffre que nous voulons faire passer à 25% en 2035 et 30% à l'horizon 2050, avec une contribution principale du photovoltaïque et de l'éolien. ■

En savoir plus

Direction générale de l'environnement (DGE)
Ch. des Boveresses 155
1066 Epalinges
Tél: 021 316 95 55 (grand public)
Tél: 021 316 95 50 (professionnels
Fax: 021 316 95 51
http://www.vd.ch/themes/environnement/energie)